

COMMUNE D'HUBY SAINT LEU

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-trois, le six-novembre, à 18 heures 30 minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur ROUSSEL Serge, Maire, en suite d'une convocation en date du vingt-huit octobre deux mil vingt-trois dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Etaient présents tous les membres en exercice à l'exception de Madame LEFORT Christine, absente excusée, qui a donné procuration à Monsieur CARPENTIER Yves ; Messieurs HALIPRÉ Jean, CUVILLIER Alain et GODEFROY Régis, absents excusés, qui ont donné procuration à Messieurs VARLET Louis Philippe, ROUSSEL Serge et VASSEUR Olivier ; et de Monsieur PIREZ Robin, absent excusé.

Monsieur HAZEBROUCQ Philippe est élu secrétaire de séance.

Liste des délibérations

1. Délibération portant modification de la durée hebdomadaire d'un emploi ;
2. Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 abrégée au 1^{er} janvier 2024 ;
3. Demandes de subventions pour la Défense Extérieure contre l'Incendie ;
4. Demandes de subventions pour les travaux de réfection de voirie et de trottoirs rue de La Passion ;
5. Demande de subvention émanant du Centre Socioculturel « Le Grand H » ;
6. Programmation des travaux de restauration de l'église : phase 2 ;
7. Demandes de subventions pour le renouvellement de l'Éclairage Public.

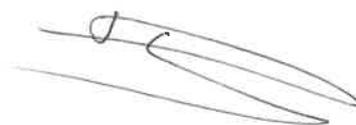
(Le contenu des délibérations est consultable sur le site internet de la commune : <https://huby-saint-leu.fr> – rubrique « tableau d'affichage » ou en flashant le QR CODE ci-dessous).

Fait à Huby-Saint-Leu, le 16 novembre 2023

Le Président
Serge ROUSSEL



Le Secrétaire de séance
Philippe HAZEBROUCQ



COMMUNE D'HUBY SAINT LEU

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Canton d'Auxi-le-Château

L'an deux mil vingt-trois, le six-novembre, à 18 heures 30 minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur ROUSSEL Serge, Maire, en suite d'une convocation en date du vingt-huit octobre deux mil vingt-trois dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Etaient présents tous les membres en exercice à l'exception de Madame LEFORT Christine, absente excusée, qui a donné procuration à Monsieur CARPENTIER Yves ; Messieurs HALIPRÉ Jean, CUVILLIER Alain et GODEFROY Régis, absents excusés, qui ont donné procuration à Messieurs VARLET Louis Philippe, ROUSSEL Serge et VASSEUR Olivier ; et de Monsieur PIREZ Robin, absent excusé.

Monsieur HAZEBROUCQ Philippe est élu secrétaire de séance.

Objet : Délibération portant modification de la durée hebdomadaire d'un emploi

Le Conseil municipal d'Huby-Saint-Leu,
Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code général de la fonction publique territoriale ;
Vu la délibération en date 25 novembre 2019 créant l'emploi d'adjoint technique territorial, à une durée hebdomadaire de 28 heures,
Vu l'avis du Comité social territorial rendu le 24 octobre 2023,
Monsieur le Maire expose à l'assemblée la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'adjoint technique territorial permanent à temps complet pour les besoins du service, notamment pour pallier aux arrêts de travail de deux adjoints techniques territoriaux titulaires, dont un depuis le 26 octobre 2020.
Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1 : La création d'un emploi permanent à temps complet (35 heures hebdomadaires) d'adjoint technique territorial à compter du 1^{er} décembre 2023.

Précise :

Que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

AINSI DELIBERE
LE MAIRE,

POUR COPIE CONFORME
LE SECRETAIRE DE SEANCE






COMMUNE D'HUBY SAINT LEU

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-trois, le six-novembre, à 18 heures 30 minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur ROUSSEL Serge, Maire, en suite d'une convocation en date du vingt-huit octobre deux mil vingt-trois dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Etaient présents tous les membres en exercice à l'exception de Madame LEFORT Christine, absente excusée, qui a donné procuration à Monsieur CARPENTIER Yves ; Messieurs HALIPRÉ Jean, CUVILLIER Alain et GODEFROY Régis, absents excusés, qui ont donné procuration à Messieurs VARLET Louis Philippe, ROUSSEL Serge et VASSEUR Olivier ; et de Monsieur PIREZ Robin, absent excusé.

Monsieur HAZEBROUCQ Philippe est élu secrétaire de séance.

Objet : Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 abrégée au 1^{er} janvier 2024

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local. Instauré au 1er janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes). Il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions.

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets gérés selon la M14 soit pour la Commune d'Huby-Saint-Leu son budget principal.

Une généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est programmée au 1^{er} janvier 2024.

Pour information, cette modification de nomenclature comptable entraîne automatiquement un changement de maquette budgétaire. De ce fait, pour le budget primitif 2024, la colonne BP n-1 ne sera pas renseignée car appartenant à une autre nomenclature comptable.

J'ai donc l'honneur, Mesdames, Messieurs, de vous demander de bien approuver le passage de la Commune d'Huby-Saint-Leu à la nomenclature M57 à compter du budget primitif 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Sur le rapport de M. Le Maire,

VU :

- L'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- L'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,
- L'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques,

CONSIDERANT que :

La collectivité souhaite adopter la nomenclature M57 abrégée à compter du 1er janvier 2024.

- Que cette norme comptable s'appliquera à tous les budgets de la Commune.

APRES EN AVOIR DELIBERE :

- 1.- autorise le changement de nomenclature budgétaire et comptable des budgets de la Commune d'Huby-Saint-Leu ;
- 2.- Décide d'appliquer la nomenclature M57 abrégée ;
- 3.- autorise M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

AINSI DELIBERE
LE MAIRE,




POUR COPIE CONFORME
LE SECRETAIRE DE SEANCE



COMMUNE D'HUBY SAINT LEU

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Canton d'Auxi-le-Château

L'an deux mil vingt-trois, le six-novembre, à 18 heures 30 minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur ROUSSEL Serge, Maire, en suite d'une convocation en date du vingt-huit octobre deux mil vingt-trois dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Etaient présents tous les membres en exercice à l'exception de Madame LEFORT Christine, absente excusée, qui a donné procuration à Monsieur CARPENTIER Yves ; Messieurs HALIPRÉ Jean, CUVILLIER Alain et GODEFROY Régis, absents excusés, qui ont donné procuration à Messieurs VARLET Louis Philippe, ROUSSEL Serge et VASSEUR Olivier ; et de Monsieur PIREZ Robin, absent excusé.

Monsieur HAZEBROUCQ Philippe est élu secrétaire de séance.

Objet : Demandes de subventions pour la Défense Extérieure contre l'Incendie

La séance ouverte, Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du onze octobre deux mil vingt-deux concernant le Schéma communal de défense extérieure contre l'incendie. Monsieur le Maire indique que pour ce dossier, des demandes de subventions peuvent être déposées auprès des services de l'État pour la D.E.T.R. (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) et la D.S.I.L. (Dotation de Soutien à l'Investissement Local). Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à en délibérer.

La discussion ouverte, les membres du Conseil Municipal, jugeant la nécessité de procéder à des demandes de subventions pour financer le projet de la Défense Extérieure contre l'Incendie, à l'unanimité, invitent Monsieur le Maire à envoyer des dossiers de demandes de subventions pour la D.E.T.R. et la D.S.I.L.

AINSI DELIBERE
LE MAIRE,



POUR COPIE CONFORME
LE SECRETAIRE DE SEANCE



COMMUNE D'HUBY SAINT LEU

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-trois, le six-novembre, à 18 heures 30 minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur ROUSSEL Serge, Maire, en suite d'une convocation en date du vingt-huit octobre deux mil vingt-trois dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Etaient présents tous les membres en exercice à l'exception de Madame LEFORT Christine, absente excusée, qui a donné procuration à Monsieur CARPENTIER Yves ; Messieurs HALIPRÉ Jean, CUVILLIER Alain et GODEFROY Régis, absents excusés, qui ont donné procuration à Messieurs VARLET Louis Philippe, ROUSSEL Serge et VASSEUR Olivier ; et de Monsieur PIREZ Robin, absent excusé.

Monsieur HAZEBROUCQ Philippe est élu secrétaire de séance.

Objet : Demandes de subventions pour les travaux de réfection de voirie et de trottoirs rue de la Passion

La séance ouverte, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal avoir reçu deux devis émanant de l'entreprise LEROY T.P. pour des travaux de réfection de la rue de La Passion, qui est actuellement en mauvais état. Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'un acheteur public peut passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables lorsque le montant estimatif de son besoin est inférieur à 100.000 € H.T. pour les seuls marchés de travaux. Le montant du devis concernant la réfection de la voirie s'élève à 31.121 € H.T., et celui reprenant la réfection des trottoirs s'élève à 19.975 € H.T., soit un total de 51.096 € H.T. Monsieur le Maire indique que pour ce dossier, des demandes de subventions peuvent être déposées auprès des services de l'État pour la D.E.T.R. (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) et la D.S.I.L. (Dotation de Soutien à l'Investissement Local), et auprès des services du Département pour la subvention FARDA (Fonds d'Aménagement Rural et de Développement Agricole). Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à en délibérer.

La discussion ouverte, les membres du Conseil Municipal, jugeant la nécessité de procéder à des demandes de subventions pour financer le projet de réfection de voirie et de trottoirs de la rue de La Passion, à l'unanimité, invitent Monsieur le Maire à envoyer des dossiers de demandes de subventions pour la D.E.T.R. et la D.S.I.L et le FARDA.

AINSI DELIBERE
LE MAIRE,

POUR COPIE CONFORME
LE SECRETAIRE DE SEANCE



Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal

Canton d'Auxi-le-Château

L'an deux mil vingt-trois, le six-novembre, à 18 heures 30 minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur ROUSSEL Serge, Maire, en suite d'une convocation en date du vingt-huit octobre deux mil vingt-trois dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Etaient présents tous les membres en exercice à l'exception de Madame LEFORT Christine, absente excusée, qui a donné procuration à Monsieur CARPENTIER Yves ; Messieurs HALIPRÉ Jean, CUVILLIER Alain et GODEFROY Régis, absents excusés, qui ont donné procuration à Messieurs VARLET Louis Philippe, ROUSSEL Serge et VASSEUR Olivier ; et de Monsieur PIREZ Robin, absent excusé.

Monsieur HAZEBROUCQ Philippe est élu secrétaire de séance.

Objet : Demande de subventions émanant du Centre Socioculturel « Le Grand H »

La séance ouverte, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal avoir reçu une demande de subvention émanant de Madame Hélène OREFICE, Présidente de l'Association « Le Grande H, centre social et culturel des Habitants ». Cette association a été créée pour porter le projet social d'une structure de proximité ouverte aux Habitants. Pour le bon fonctionnement de l'Association, il est demandé l'octroi d'une subvention d'un montant de 3.092,00 € pour le développement des actions d'animation de la vie sociale au titre de l'année 2023. En cas d'accord du Conseil municipal, cette demande de subvention fera également l'objet d'une décision budgétaire modificative. En effet, Monsieur le Maire constate une insuffisance de crédits à l'article 6574 (Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé). Il propose de prélever la somme 1.500 € sur le compte 6531 (Indemnités) et 1.500 € sur le compte 6553 (Service Incendie). Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à en délibérer.

La discussion ouverte, les membres du Conseil Municipal, jugeant la nécessité du bon fonctionnement de l'Association « Le Grand H, Centre social et culturel des Habitants », décident d'accorder une subvention d'un montant de 3.092,00 € et de procéder à la décision budgétaire modificative proposée par Monsieur le Maire.

AINSI DELIBERE
LE MAIRE,

POUR COPIE CONFORME
LE SECRETAIRE DE SEANCE






COMMUNE D'HUBY SAINT LEU

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-trois, le six-novembre, à 18 heures 30 minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur ROUSSEL Serge, Maire, en suite d'une convocation en date du vingt-huit octobre deux mil vingt-trois dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Etaient présents tous les membres en exercice à l'exception de Madame LEFORT Christine, absente excusée, qui a donné procuration à Monsieur CARPENTIER Yves ; Messieurs HALIPRÉ Jean, CUVILLIER Alain et GODEFROY Régis, absents excusés, qui ont donné procuration à Messieurs VARLET Louis Philippe, ROUSSEL Serge et VASSEUR Olivier ; et de Monsieur PIREZ Robin, absent excusé.

Monsieur HAZEBROUCQ Philippe est élu secrétaire de séance.

Objet : Programmation des travaux de restauration de l'église : phase 2

Monsieur le Maire ouvre la séance et indique à l'assemblée que la phase 1 concernant les travaux de restauration du clocher de l'église Saint-Leu est achevée. Il faut désormais prévoir la phase 2, à savoir la restauration des nef et chœur de l'église Saint-Leu. Monsieur le Maire propose de solliciter l'architecte du Patrimoine en charge du dossier pour chiffrer l'opération et lancer les demandes de subventions.

La délibération ouverte, le Conseil municipal, à l'unanimité, jugeant la nécessité de poursuivre les travaux de restauration de l'église, approuve les propos de Monsieur le Maire et l'invite à solliciter l'architecte du Patrimoine en charge du dossier pour chiffrer l'opération et lancer les demandes de subventions pour la phase 2 (Restauration des nef et chœur de l'église Saint-Leu) auprès de l'État pour l'obtention de la D.S.I.L. (Dotation de Soutien à l'Investissement Local), auprès du Département du Pas-de-Calais, auprès de la Région des Hauts de France, de la D.R.A.C. (Direction Régionale des Affaires Culturelles) et de la Fondation du Patrimoine.

AINSI DELIBERE
LE MAIRE,

POUR COPIE CONFORME
LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE



COMMUNE D'HUBY SAINT LEU

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Canton d'Auxi-le-Château

L'an deux mil vingt-trois, le six-novembre, à 18 heures 30 minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur ROUSSEL Serge, Maire, en suite d'une convocation en date du vingt-huit octobre deux mil vingt-trois dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Etaient présents tous les membres en exercice à l'exception de Madame LEFORT Christine, absente excusée, qui a donné procuration à Monsieur CARPENTIER Yves ; Messieurs HALIPRÉ Jean, CUVILLIER Alain et GODEFROY Régis, absents excusés, qui ont donné procuration à Messieurs VARLET Louis Philippe, ROUSSEL Serge et VASSEUR Olivier ; et de Monsieur PIREZ Robin, absent excusé.

Monsieur HAZEBROUCQ Philippe est élu secrétaire de séance.

Objet : Demandes de subventions pour le Renouvellement de l'Éclairage Public

La séance ouverte, Monsieur le Maire rappelle que le projet de renouvellement de l'Éclairage Public (9 armoires de commande et/ou de comptage et 160 points lumineux), dont le marché a été remporté par la SARL MERCHEZ, reprend l'ensemble des points lumineux de la commune en quatre tranches pour un montant de 65.336,00 € HT. Le montant des prestations de maîtrise d'œuvre s'élève à 4.549,00 € HT. Cette opération sera réalisée sur plusieurs exercices (la tranche ferme (années 2022 – 2023) pour l'armoire 3 ; une tranche optionnelle n° 1 (année 2023) pour les armoires 4 et 6) ; une tranche optionnelle n° 2 (année 2024) pour les armoires 1, 8 et 9 ; une tranche optionnelle n° 3 (année 2025) pour les armoires 2, 5 et 7. Monsieur le Maire indique que pour ce dossier, d'un montant 69.885,00 € HT (83.862,00 € TTC), des demandes de subventions peuvent être déposées auprès des services de l'État pour la D.E.T.R. (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) et pour la D.S.I.L. (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) ; et auprès des services de la Fédération Départementale d'Énergie (F.D.E.) du Pas-de-Calais. Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à en délibérer.

La discussion ouverte, les membres du Conseil Municipal, jugeant la nécessité de procéder à des demandes de subventions pour financer le projet de Renouvellement de l'Éclairage Public, à l'unanimité, invitent Monsieur le Maire à envoyer des dossiers de demandes de subventions aux services de l'État pour la D.E.T.R. et la D.S.I.L., ainsi qu'à la Fédération Départementale d'Énergie du Pas-de-Calais.

AINSI DELIBERE
LE MAIRE,

POUR COPIE CONFORME
LE SECRETAIRE DE SEANCE



The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE D'HUBY-SAINT-LEU' around the perimeter and the number '62149' at the bottom. The signature is written over the stamp and extends to the left.



A handwritten signature in blue ink, consisting of several long, sweeping strokes, positioned to the right of the official stamp.